



ARNEX-SUR-ORBE

## Demande de location POUR MANIFESTATION à but lucratif de la zone de Bulande d'Arnex-sur-Orbe

prière de remplir tous les champs

**Jour** et date de la manifestation \_\_\_\_\_

souhait horaires spéciaux : \_\_\_\_\_

Genre manifestation : \_\_\_\_\_

Personnes prévues : \_\_\_\_\_

### Personne responsable de la location

Nom/prénom : \_\_\_\_\_

société : \_\_\_\_\_

adresse complète : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

no portable : \_\_\_\_\_

No Iban et son titulaire (retour caution) : \_\_\_\_\_

Votre choix avec options	village	extérieur	Total
Buvette 48 places	150	200	
<b>Supplément</b> accès grande cuisine avec vaisselle	50	50	
Salle de réception 108 places	300	450	
Cantine	200	400	
Place de fête (salle de réception et cantine)	400	700	
Usage grande cuisine avec vaisselle	100	100	
Forfait jour supplémentaire (possible 1/2 jour avant ou après location)	100	100	
Table de cantine pour extérieur <span style="float: right;">prix par unité :</span>	10		
Utilisation supplémentaire de sac poubelle 6.-/pièce	6		
Remplacement vaisselle, ustensile, autres selon inventaire fin			
Heures de remise en état des locaux par le concierge	50		
<b>Caution CASH à la remise des clés</b> (retour à l'état des lieux)	60	1	

**Linges, 1 sac poubelle et produits de nettoyage sont compris dans les prix de location**

**La réservation prend effet à réception du présent formulaire et du paiement de la caution de 200 CHF sur le compte de la commune IBAN N° CH47 0900 0000 1000 8089 3.**

### Autorisations relatives aux manifestations

La Municipalité se réserve le droit de demander à l'organisateur d'une manifestation de compléter :

- Une demande POCAMA qui devra être impérativement remplie 2 mois avant la manifestation.

Selon lien : <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation/#0>

- Une demande d'autorisation pour vente de boissons alcooliques sous lien :

<https://www.arnex-sur-orbe.ch/documents-d-identite-fr1038.html>

- Le formulaire pour toute organisation de loto ou de tombola doit être demandé 2 mois avant la manifestation au bureau communal

En cas d'annulation dans les 15 jours avant la date de réservation, la location complète est due (sauf en cas de mesures sanitaires) et seule la caution sera remboursée.

Pandémie : Le locataire est responsable d'appliquer les mesures de sécurité de l'OSFP et du canton en vigueur au moment de la location. La Municipalité rend attentif au fait que des contrôles inopinés peuvent avoir lieu.

La personne soussignée est responsable du bon déroulement de cette manifestation et doit obligatoirement être présente. Elle atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts et a pris connaissance du règlement de location en vigueur.

**La remise de la clé est auprès de Monsieur Messerli 077 269 04 69, responsable des locaux, à contacter quelques jours avant.**

Date :

Signature :